

Une brigade traque la maltraitance animale - 17-03-2021

BIEN-ÊTRE ANIMAL -

À Liège, une brigade de policiers est spécialisée dans le bien-être animal. Et ce, en partenariat avec la Ville. Unique en Belgique.

On ne peut l'ignorer. À Liège, comme ailleurs, les dossiers de maltraitance et de négligence envers les animaux ne cessent d'augmenter. À tel point que le bien-être animal est devenu une priorité de la Ville qui, depuis décembre 2018, s'est dotée d'un échevinat dédié à cette thématique.



Une cellule qui n'a cessé de se développer, s'appuyant sur un vétérinaire communal qui a pour mission de prodiguer les premiers soins à un animal blessé ou en danger, et qui établit un diagnostic de la situation. Cette cellule se compose également, depuis peu, d'une brigade de la police spécialisée dans cette problématique spécifique.

Un inspecteur principal (officier de police judiciaire), deux inspecteurs et deux agents suppléants sont en charge des dossiers de bien-être animal au sein de la police locale. Ils se rendent une fois par semaine sur le terrain pour effectuer les contrôles, les visites et éventuellement les saisies, accompagnés du vétérinaire communal et de la SRPA de Liège. À terme, l'objectif est d'uniformiser une procédure claire en interne pour chaque dossier.

«Tout au long de notre action, nous essaierons de démontrer que l'animal n'est pas un objet, mais qu'il est doté de sensibilité et qu'il mérite, comme tout être humain, d'être bien traité», souligne la Première échevine en charge du bien-être animal, Christine Defraigne.

Tout citoyen peut contacter l'échevinat du Bien-être animal pour dénoncer une situation de maltraitance ou de négligence envers des animaux. Le vétérinaire communal, accompagné des policiers spécialisés, se rend ensuite sur place *«pour vérifier les conditions de vie de l'animal»*, comme notamment ses conditions de logement, et la présence de nourriture et d'eau.

«On demande alors l'acceptation de la visite domiciliaire du propriétaire de l'animal pour pouvoir entrer, sauf en cas de flagrant délit, explique le vétérinaire communal Philippe Schutters. Si la personne refuse qu'on entre, un procès-verbal est dressé à son encontre.»

En fonction des infractions constatées et de leur degré de gravité, *«on discute avec le propriétaire de ce qui peut être améliorable, et on lui donne un délai d'une semaine à quinze jours pour se mettre en ordre. Mais, si les conditions de vie de l'animal sont déplorables, une solution drastique est prise sur le champ, comme une saisie administrative après en avoir informé le bourgmestre.»*

Une saisie de 60 jours. Un laps de temps au cours duquel le propriétaire d'un animal peut régulariser la situation *«et nous solliciter à tout moment pour qu'on vérifie que l'infraction est stoppée. En fonction d'une nouvelle visite de contrôle, on pourra ou non lui rendre son animal.»*

15 saisies d'animaux sur 96 visites domiciliaires

L'an dernier, le vétérinaire communal est intervenu sur 96 visites de contrôle en bien-être animal, ayant donné lieu à 15 saisies d'animaux maltraités ou négligés. Quatre visites ont eu lieu dans des parcs verts de la Ville où évoluent des animaux. Dix-huit animaux dangereux ont été capturés et six demandes sont parvenues du Département de la nature et des forêts afin de soigner des animaux sauvages pour éviter l'abattage. Par ailleurs, Philippe Schutters a collaboré à 22 reprises avec les pompiers de la zone 2 Liège.